

Zeitschrift:	Itinera : Beiheft zur Schweizerischen Zeitschrift für Geschichte = supplément de la Revue suisse d'histoire = supplemento della Rivista storica svizzera
Herausgeber:	Schweizerische Gesellschaft für Geschichte
Band:	12 (1992)
Artikel:	Autonomies locales et systèmes politiques alpins : la Suisse italienne aux XVIIe et XVIIIe siècles
Autor:	Guzzi, Sandro
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1078154

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Autonomies locales et systèmes politiques alpins: La Suisse italienne aux XVII^e et XVIII^e siècles

Sandro Guzzi

1.

Toute l'historiographie politique de la région alpine a été profondément conditionnée par le mythe de la liberté et de la structure démocratique de la société montagnarde; ce mythe de la démocratie alpine n'a été reconstruit que très partiellement dans la recherche plus récente et survit largement dans la notion d'autonomie locale¹.

Mais cette notion d'autonomie ne reflète que le côté négatif de l'histoire politique: elle indique surtout une absence de pouvoirs extérieurs, une indépendance par rapport aux centres de pouvoir, sans dire grand'chose sur les systèmes politiques alpins eux-mêmes.

En d'autres termes, les historiens se sont occupés principalement de la politique extérieure des communautés alpines - la lutte contre les puissances féodales, contre les états territoriaux - en laissant un peu de côté la politique intérieure, les mécanismes socio-politiques propres à cette société.

Il me semble donc important, aujourd'hui, de se placer pour une fois dans une autre perspective, d'oublier un moment le problème complexe des rapports avec les puissances extérieures pour se concentrer sur l'analyse concrète de la vie politique locale et de ses mécanismes

¹ Récemment par exemple BENJAMIN R. BARBER, *The Death of Communal Liberty. A History of Freedom in a Swiss Mountain Canton*, Princeton 1974; Voir l'introduction de ALOIS STALDER au volume *Die Ländliche Gemeinde*, édité par l'ARGE ALP, Bolzano 1988; PIERANGELO SCHIERA, "L'autonomia locale nell'area alpina. La prospettiva storica." dans P. SCHIERA, R. GOUBERT, E. BALBONI (éd.), *L'autonomia e l'amministrazione locale nell'area alpina. Ricerca coordinata dalla regione autonoma Trentino Alto Adige*, Milano 1988. Voir aussi les observations critiques de GIATGEN FONTANA, "Die ländliche Gemeinde in Graubünden bis 1800", dans *Die ländliche Gemeinde*, cité ci-dessus.

spécifiques: cette perspective tentera de montrer que l'analyse des systèmes politiques alpins exige désormais une conception théorique de départ un peu plus précise et structurée.

2.

A première vue, les faits sembleraient donner raison à la vision classique de liberté et de démocratie à laquelle j'ai fait allusion. Malgré le fait que les bailliages de la Suisse italienne étaient formellement soumis à la souveraineté de la Confédération helvétique ou d'une partie de ses cantons, les communes et les vallées jouissaient avant 1798 d'une large autonomie; la présence de la seigneurie suisse était assez faible, l'administration courante était assurée par des organismes locaux dont les compétences étaient établies et défendues par des statuts locaux formellement reconnus par la Confédération et les cantons souverains.

- Le bailli, ou "Landvogt", envoyé par les cantons suisses, avait surtout des fonctions d'administration de la justice; la seigneurie helvétique - comme la seigneurie classique - était surtout un tribunal. Le Landvogt était d'ailleurs toujours assisté par des représentants des élites locales qui, de cas en cas, participaient à la prise des décisions.
- Les communes ou, selon le terme autochtone "vicinie", étaient en fait pratiquement indépendantes et responsables pour tout ce qui concernait les affaires intérieures ou les questions d'intérêt régional.
- Les fonctions de police, d'administration locale, d'organisation de la vie économique, de surveillance sanitaire, etc. étaient assurées par les Parlements et les Conseils des vallées. Dans le Sottoceneri les mêmes fonctions étaient assurées par les "pievi" et les "comunità" de bailliage, qui étaient des organes tout à fait semblables².

2 Ces aspects institutionnels ont été assez bien étudiés dans l'historiographie locale: voir par exemple ANDREAS HEUSLER, *Rechtsquellen des Kantons Tessin*, Bâle 1892-1916; ELSA POZZI-MOLO, *L'amministrazione della giustizia nei baliaggi appartenenti ai cantoni primitivi* (Thèse Zurich 1937), Lugano 1953; HEINRICH BILLETER, *Die Landvogtei Mainthal*, (Thèse) Zurich 1977; OTTO WEISS, *Die tessinischen Landvogteien der XII Orte im 18. Jahrhundert*, (Zurich 1914) Ascona 1984².

Mais ces organes ne sont pas seuls à jouer un rôle dans la vie politique locale: à l'intérieur comme à l'extérieur de la commune, de nombreuses structures corporatives ont aussi d'importantes attributions politiques, ou du moins, un caractère nettement public.

Il s'agit par exemple des "degagne" ou des communautés de village à l'intérieur d'une commune plus vaste; il s'agit encore des "bogge", corporations propriétaires des alpages, ou bien des corporations des sommiers dans les villages le long des principales routes du commerce.

Dans la seule commune de Chironico, par exemple, coexistaient 4 degagne, 3 vicinati, plusieurs "bogge", qui étaient presque totalement autonomes quant à leurs affaires intérieures. Dans la commune de Giornico, existaient aussi deux "semi-vicinanze" et plusieurs communautés de village.

L'appartenance à une vicinanza plus étendue n'empêche pas ces communautés villageoises d'agir politiquement de façon autonome: au XVII^e siècle les habitants de Pollegio signent leurs documents avec la formule "comune di Pollegio, Vicinanza di Giornico"³.

En ce qui concerne les degagne, leur indépendance en matière d'affaires intérieures était déjà établie par les actes de division des vicinanze, comme dans la division de la vicinanza de Chiggiogna, en 1347⁴.

Tous ces groupes constituent des corporations à la fois politiques et économiques : les droits politiques sont liés aux droits de jouissance des biens communs qui, en théorie, sont inaliénables.

Et toutes ces corporations sont liées à des priviléges, à des droits particuliers, à des immunités: ces priviléges ne représentent pas une dégénérescence du système démocratique originaire, comme beaucoup d'historiens l'ont écrit; le privilège est un facteur constitutif et nécessaire de chaque structure corporative.

La commune, donc, n'existe pas au sens moderne, territorial; elle n'était pas la seule cellule politique et n'avait pas le monopole des décisions de caractère public sur son territoire.

³ VITTORIO F. RASCHER, "Codici dell'archivio della chiesa di S. Maurizio di Chironico", dans *Archivio Storico Ticinese* 14 (1963); ROBERTO FORNI, "La Vicinanza", dans *Giornico 1478-1978*, Giornico 1979.

⁴ P. ROCCO DA BEDANO, "Le cinque degagne de Chiggiogna", dans *Almanacco Leventinese* 1966, p.36.

Avant 1798 la situation des bailliages de la Suisse italienne était marquée par une extrême division, une fragmentation juridique et politique dans une pluralité de corporations souvent antagonistes: non seulement il n'existait pas d'Etat véritable, mais il n'existait pas non plus de territoire homogène⁵. L'espace de la société alpine traditionnelle était un espace infiniment morcelé, fragmenté.

Dans ces conditions, la République helvétique de 1798 ne signifia pas seulement une restriction des autonomies locales et communales, mais aussi la création de la première structure étatique effective et efficiente dans la région.

3.

C'est une observation d'une très grande importance. En réalité la vie politique traditionnelle se déroule dans des conditions structurellement différentes, dans un espace fondamentalement différent de celui d'un état moderne.

Dans cet espace morcelé il ne peut y avoir ni "liberté" au sens actuel, ni démocratie, puisque chaque liberté ou droit de participation aux décisions est lié à l'appartenance à un groupe corporatif et strictement limité à ce groupe particulier, clos et privilégié⁶.

Dans les structures corporatives locales, une partie de la population était exclue de tout droit politique ou n'en jouissait que de façon limitée.

Il faut d'ailleurs observer que les droits politiques ne sont pas, comme dans les démocraties contemporaines, des droits individuels, mais sont liés au "feu" (au foyer) dont un seul membre représente les inté-

5 De ce point de vue, on ne peut pas accepter intégralement la thèse classique, selon laquelle l'autonomie s'établit à partir du contrôle d'un territoire - voir p.ex. SCHIERA, *op. cit.*, p.23. Cette conception territoriale, comme beaucoup d'autres notions appliquées à la société pré-industrielle, est le réflexe d'une vision moderne de la politique: voir GIATGEN FONTANA, *op. cit.*

6 Il est significatif que dans l'espace morcelé on ne trouve pas la notion d'une "liberté" générale, mais celle de plusieurs "libertés" diverses, particulières. Il en est de même pour d'autres concepts généraux, tel que le concept d'"histoire". Voir p.ex. OTTO BRUNNER, WERNER CONZE, REINHARDT KOSELLECK (éd.), *Geschichtliche Grundbegriffe: Historisches Lexikon zur politisch-sozialen Sprache in Deutschland*, Stuttgart 1972.

rêts dans les assemblées publiques⁷. Par ce biais, l'accès aux droits politiques est pour ainsi dire filtré par les rapports de pouvoir et par les hiérarchies à l'intérieur du groupe familial.

Le morcellement de la société alpine traditionnelle ne concerne d'ailleurs pas seulement la sphère politique et juridique; il s'agit au contraire d'une structure qui organise tous les domaines de la vie sociale. La même fragmentation subsiste par exemple au niveau économique: elle peut être observée aussi dans les multiples divisions à l'intérieur du territoire communal; division entre diverses stations de la transhumance, par exemple - village, campagne autour du village⁸, stations intermédiaires, alpages.

Les diverses zones sont découpées à leur tour d'une façon généralement assez fixe entre champs, prairies, pâturages, bocages, bois, éventuellement vignobles ou autres cultures.

A ce type de morcellement se superpose la grande division entre terres privées et terres communes, ou encore la division entre terres soumises à la vaine pâture ou à autres droits⁹ et terres closes, entre terres soumises aux tailles ordinaires et terres privilégiées ou immunitaires, et l'on pourrait continuer.

Toutes ces catégories correspondent à des régimes juridiques ou du moins coutumiers différents; dans la vision traditionnelle, ce ne sont pas les mêmes terres. Il est intéressant de noter que la perception du paysage est extrêmement individualisée, comme les recherches toponomastiques le montrent très clairement: les différentes portions du territoire sont perçues comme tout à fait singulières, uniques, diffé-

7 ANGIOLO MARTIGNONI, *Schema storico giuridico del patriziato ticinese*, Lugano 1917; GIOVANNI TORRICELLI, *L'istituzione del fuoco nel cantone Ticino*, Lugano-Bellinzona 1922 .

8 Dans les vallées les noyaux habités sont souvent entourés par diverses zones d'exploitation, qui ont leur centre dans un groupe de granges, où l'on entasse provisoirement le foin: ces différentes zones sont travaillées pendant une période déterminée de l'année et ont des noms particuliers.

9 Les droits sur un certain morceau de terre peuvent être multiformes; un cas assez fréquent dans le Tessin est celui dans lequel les arbres appartiennent à un autre propriétaire que la terre sur laquelle ils poussent; en général, on observe très souvent le cas où le produit des terres ne revient pas au propriétaire, mais à des usufrutiers: ROMANO BROGGINI, "Appunti sul cosiddetto jus planctandi nel canton Ticino e in Mesolcina", Dans *Vox romanica* 27/2 (1968).

rentes de toutes les autres et sont donc pourvues de leurs noms individuels. C'est l'image culturelle du morcellement de la société.

La propriété même était, du reste, énormément morcelée dans les vallées préalpines et alpines de la fin du XVIII^e siècle; de plus, chaque exploitation était constituée en général d'une somme de minuscules parcelles éparpillées dans des zones agraires et juridiques différentes, à différents niveaux d'altitude; l'exploitation individuelle ou familiale reflète ainsi la fragmentation structurelle du territoire en général.

La société locale de l' Ancien Régime ressemble donc à une sorte de puzzle de propriétés, droits de jouissance, compétences publiques ou privées qui se superposent et se croisent en créant une quantité de statuts juridiques et sociaux hétérogènes.

Mais ce n'est pas le seul problème: la grande complication relève du fait que ces différents régimes juridiques changent cycliquement dans le temps. Les champs, par exemple, sont clos jusqu'au 11 novembre; après cette date ils sont accessibles à tous les vicini. Il en est de même pour les prés, où, dans le cas le plus fréquent, les deux premières moissons vont au propriétaire, la troisième allant à la communauté. Les pâturages, en général, sont accessibles seulement pendant une certaine saison. C'est un mécanisme que l'on retrouve dans d'innombrables cas.

4.

Cet espace traditionnel a donc son temps spécifique: l'espace morcelé est intimement lié à la structure prémoderne du temps. On sait que la vie collective des sociétés paysannes de l'âge classique est gouvernée par un temps circulaire, cyclique, essentiellement toujours semblable à soi-même. C'est ce temps cyclique qui règle les activités principales et l'utilisation de l'espace, selon le rythme du cycle naturel¹⁰.

Ce temps, idéalement, répète périodiquement le passé. Le passé, la tradition sont donc des valeurs fondamentales dans toute la vie so-

¹⁰ Voir la voix "Fortschritt" dans OTTO BRUNNER, WERNER CONZE, REINHARDT KOSELLECK (éd.) *Geschichtliche Grundbegriffe*, op. cit.; NIKLAS LUHMANN, "The Future cannot begin: Temporal Structures in Modern Society", dans *Social Research* 43 (1976).

ciale, et la continuité avec ce passé est la préoccupation essentielle de tout organisme corporatif. En même temps le passé, la "coutume" est le fondement du droit et des valeurs morales qui règlent la vie collective; bref le passé est la base, le terme de référence de la société gouvernée par le temps circulaire, tandis que toute innovation est perçue comme un danger potentiel pour l'équilibre de la collectivité. Dans le langage politique des bailliages, le terme "nouveauté" a toujours une connotation nettement négative.

Toute la structure politique est fondamentalement hostile à l'innovation. Arnold Niederer a montré par exemple que les statuts locaux alpins, en général, prévoient toute une série de sanctions contre les infractions à l'ordre traditionnel, mais ne prévoient pas la possibilité d'un changement, d'une évolution¹¹.

La continuité du passé, la stabilité est l'objectif essentiel de toute institution politique. De même la défense de la tradition constitua aussi la préoccupation principale de la "politique extérieure" des communautés locales, dans leurs rapports avec les puissances extérieures, avec les cantons souverains en particulier. Face aux menaces extérieures, la ligne politique fondamentale fut constamment la défense des "statuts", la défense d'une législation dont les origines remontaient au Moyen Age; chaque innovation par rapport à cet état de choses fut âprement combattue, dans la plupart des cas avec succès.

Les nombreuses plaintes des communautés contre les "nouveautés" introduites ou simplement proposées par les cantons souverains ou contre les abus des baillis, les mouvements collectifs de résistance, comme la révolte de la Leventina de 1755 ou les troubles populaires contre la République helvétique, après 1798, confirment que tous les grands modèles de référence de cette société sont tournés vers le passé: toutes les revendications visaient la restauration d'une situation antérieure, réelle ou imaginaire.

¹¹ ARNOLD NIEDERER, "Die alpine Alltagskultur. Zwischen Routine und Adoption von Neuerungen" dans JEAN-FRANÇOIS BERGIER (éd.), *Histoire des Alpes. Perspectives nouvelles*, (Numéro spécial de la Revue Suisse d'Histoire) Bâle 1979, p.240.

Le conservatisme mythique des alpins, leur attachement à la tradition, au passé n'est donc pas une déficience innée des peuples montagnards, ou un produit de leur ignorance; au contraire il représente le but principal de leurs organes politiques, dans la perspective du maintien d'une stabilité sociale précaire.

5 .

Cette fidélité au passé n'était naturellement pas seulement une valeur culturelle et éthique largement acceptée, mais aussi une nécessité structurelle.

La conception d'un temps circulaire implique que la société soit ressentie comme une entité constante, comme une "society of limited good", pour reprendre une notion anthropologique assez courante¹², c'est-à-dire une société où les biens fondamentaux sont disponibles en quantités limitées et, globalement, invariables.

Ce n'était d'ailleurs pas une idée sans fondement: elle était le reflet fidèle de la stagnation démographique et économique des bailliages pendant les XVII^e et XVIII^e siècles. Si l'on considère la faiblesse des investissements productifs et la rigidité des structures économiques, la vision des biens limités représentait assez bien, du point de vue de la population locale, les conditions concrètes de vie¹³. Seule l'émigration échappait à cette stagnation productive locale. Mais la possibilité de promotion économique et sociale grâce à l'émigration ne contredit pas la vision de biens limités - comme G. Foster l'a déjà démontré - puisqu'elle est alimentée par des ressources extérieures à la société locale: l'émigration puise dans une autre société, sur d'autres biens.

Une société aux biens limitées est évidemment une société très conflictuelle - trait qui n'a pas échappé aux historiens des Alpes¹⁴ - puis-

12 GEORGE FOSTER, "Peasant Society and the Image of Limited Good", dans *American Anthropologist* 67 (1965).

13 SANDRO GUZZI, "Die Tessiner Agrarsysteme vor 1800", dans ANDRÉ SCHLUCHTER (éd.), *Les zones agraires de la Suisse d'autrefois*, (Itinera 10) Bâle 1989.

14 V. par ex. OTTO WEISS, *op. cit.*, p.110; JON MATHIEU, *Bauern und Bären. Eine Geschichte des Unterengadins von 1650 bis 1800*, Coire 1987; BENJAMIN R. BARBER, *op. cit.*, p. 104.

que chaque individu ou groupe est directement en concurrence avec tous les autres pour le contrôle de ces biens rares.

Dans un tel contexte, la répartition équitable et surtout stable des ressources disponibles était le problème politique principal, la condition même de la justice et de la paix sociale.

Les formes essentielles d'organisation politique sont étroitement liées à cette logique spécifique de biens limités, ou de temps circulaire. La structure corporative des communautés propriétaires des biens, par exemple, est le principal instrument chargé de garantir une relation univoque et stable entre des ressources bien définies et un groupe fermé ou du moins strictement contrôlé: une relation théoriquement immuable dans le temps.

Le morcellement politique et juridique de l'espace alpin est dû précisément à la répartition minutieuse de tous les biens disponibles, matériels ou non, entre corporations et groupes concurrents.

Ce mécanisme vaut en particulier pour la terre, le bien limité par excellence, mais aussi pour d'autres ressources, comme par exemple le commerce à travers les cols alpins, qui est également organisé sur la base de monopoles corporatifs très sévèrement contrôlés. Malgré les tendances à l'expansion du commerce international au XVIII^e siècle, les corporations de sommiers ont pratiqué une politique extrêmement conservatrice et hostile à toute innovation; et en dépit des tentatives de rationalisation des transports par le canton d'Uri, depuis le XVII^e siècle, les voyageurs de l'époque des lumières décrivent une situation qui n'avait presque pas évolué depuis le bas Moyen Age¹⁵.

Dans la même logique de continuité, la vie économique toute entière est soumise à des contrôles, afin d'assurer la stabilité nécessaire au maintien de la paix sociale.

Ce contrôle est exercé par les pievi ou les institutions des vallées sur les échanges, en particulier sur les importations de grains, de vin, de sel indispensables à la population locale ou sur les exportations, notamment de beurre et de bétail. Il s'agit là d'affaires publiques des

15 EMILIO CLEMENTE, "La strada del Gottardo e il trasporto delle mercanzie" dans Almanacco Leventinese (1966); v. aussi PIO CARONI, "Zur Bedeutung des Warentransportes für die Bevölkerung der Passgebiete", dans JEAN-FRANÇOIS BERGIER (éd.), *Histoire des Alpes...*, *op. cit.*

plus importantes¹⁶: le ravitaillement est organisé directement par les pievi et les conseils ou indirectement au moyen d'un système de fermage ou d'adjudication. Les commerçants ne sont pas des entrepreneurs libres, mais plutôt les fermiers des structures publiques, strictement surveillés au nom du bien public. L'auberge, pour ne citer qu'un exemple, liée au droit de vendre du vin, est souvent une attribution publique dont les tenanciers sont des fermiers; mais en Leventina les aubergistes, comme d'autres marchands, doivent jurer de respecter le bien public et en général ils sont surveillés par les représentants des communes, des pievi ou des vallées. C'est une conception profondément différente du commerce et des échanges¹⁷.

Les autorités locales fixent aussi les prix de vente, les normes de qualité des produits, souvent aussi les modalités du commerce; bref, leur charge est de préserver la stabilité des conditions économiques et de maintenir la clef de distribution des ressources.

Mais les vicinie aussi, dans leur domaine, sont garantes de l'équilibre intérieur en réglementant la pâture, la date des récoltes, en surveillant les innovations dans les cultures, dans les bâtiments, dans les chemins, etc.: virtuellement le contrôle collectif s'exerce sur toute l'agriculture, même si ce contrôle - et c'est une précision importante - n'est pas toujours absolument rigide et peut prévoir, selon les cas, une certaine souplesse.

Ces structures politiques sont étroitement liées aux mécanismes de régulation homéostatique des communautés alpines, étudiés dans le cadre de la recherche démographique et anthropologique récente¹⁸: elles sont gouvernées par la même logique de stabilité et de conservation des équilibres sociaux et économiques.

16 Voir Arch. Cantonale Bellinzona, fondo Distretti e Comuni (Blenio, Leventina et Riviera) ou fondo Franzoni III pour la Capriasca. Cf. ANDREAS HEUSLER, *Rechtsquellen...* pour les statuts des divers bailliages et vallées.

17 Statuti di Capriasca, dans ANDREAS HEUSLER, *Rechtsquellen...*, Heft 13 (1916); en Leventina les commerçants jurent au XVIII^e siècle publiquement de conduire leurs négocios "honestamente, afine che non sia pregiudicata la giustizia". EMILIO CLEMENTE, "Carte del Landscriba Gottardo Maria Pattani di Giornico", dans Almanacco Leventinese, 1965, p.89.

18 Voir l'article de PIER PAOLO VIAZZO dans ce même volume; voir aussi PIER PAOLO VIAZZO, *Upland communities*, Cambridge 1989; ROBERT M. NETTING, "Eine lange Ahnenreihe" dans JEAN-FRANÇOIS BERGIER (ed.), *Histoire des Alpes...* *op. cit.*

De ce point de vue, le fameux "traditionalisme", si souvent représenté par les historiens comme une sorte de tare héréditaire de l'"homo alpinus", apparaît en réalité comme une nécessité sociale, intégrée à la dynamique interne des communautés corporatives.

6 .

A la même exigence de stabilité répondent les divers mécanismes d'équilibre et de nivellation social qui agissent à l'intérieur des communautés corporatives¹⁹. Du point de vue institutionnel, ces mécanismes peuvent se concrétiser par la limitation des voix dans la corporation à un certain nombre par personne, ou bien par la limitation des têtes de bétail qu'un particulier peut maintenir sur les pâturages communs. D'une façon générale le nombre de bêtes par personne est limité en proportion des terres qui peuvent les nourrir²⁰; ces mesures générales peuvent être renforcées par la limitation ultérieure à un nombre maximal, comme par exemple à Giornico en 1793²¹.

Mais aux limitations institutionnelles s'ajoutent de nombreuses normes coutumières, avec des fonctions similaires. L'équilibre social est important dans les rites de redistribution des ressources, très souvent gérés par les confréries religieuses; on retrouve des usages de ce type

19 ERIC WOLF, "The vicissitudes of the closed corporate peasant community", dans *American Ethnologist*, 13 (1986); PIER PAOLO VIAZZO, *Upland Communities*, *op. cit.*, pp. 276-283.

20 En outre, il est par exemple défendu de surcharger les alpages avec du bétail étranger; KARL MEYER, *Blenio e Leventina* (trad. it.) Bellinzona 1977; PIO CARONI, "Zur Bedeutung des Warentransportes für die Bevölkerung der Passgebiete", dans JEAN-FRANÇOIS BERGIER, *Histoire des Alpes*, *op. cit.* Dans un conflit de 1618 les vicini de Quinto se plaignent parce que le curé possède plus de bétail que ses propres terres ne peuvent en nourrir; de cette façon il portait préjudice à la communauté, non seulement en surchargeant les pâturages communaux, mais aussi en prenant d'autres terres en ferme - au détriment des autres paysans: c'est un conflit typique de la société aux biens limités. L'archevêque de Milan, Federico Borromeo, acceptera les arguments des vicini et leur donnera raison. Doc. publié par A. ROBERTINI dans *Almanacco Leventinese* 1966, p. 46 .

21 EMILIO CLEMENTE, "Rovistando negli archivi della valle", dans *Almanacco Leventinese* 1970.

un peu partout²². La redistribution partielle de certaines ressources passe aussi par l'assistance aux pauvres, qui est un des devoirs fondamentaux liés au droit de "vicinia": par ce biais, le mécanisme de la redistribution est automatiquement lié à la structure de la corporation. Mais du point de vue économique, la redistribution la plus importante est liée aux droits collectifs qui garantissent un minimum de ressources aux couches les plus défavorisés de la société, comme par exemple les droits de pâture sur les champs privés.

Ces formes de nivellation social ne sont nullement une particularité de la région alpine; elles existent aussi dans des sociétés paysannes très différentes. Leur but général est toujours le même: assurer, dans le contexte des ressources limitées, un certain équilibre et empêcher - autant que possible - la constitution de fortunes personnelles qui, dans cette optique, sont perçues comme faites au détriment de la collectivité²³. Ces droits collectifs ont cependant une importance particulière dans les communautés alpines, où les communaux sont particulièrement étendus et ont une très grande importance économique.

Cet exemple nous montre qu'il serait faux de juger les systèmes sociaux alpins uniquement sur la base des normes juridiques et institutionnelles. Les plus puissants facteurs d'équilibre, de nivellation et de stabilité sont ancrés dans la coutume, dans un système culturel qui n'est que très partiellement sanctionné par l'écriture.

Les facteurs d'équilibre peuvent coïncider aussi avec des autolimitations techniques: l'emploi général de la fauille au lieu de la longue faux pour la récolte des céréales dans la Suisse italienne signifie aussi - comme Marc Bloch l'a souligné²⁴ - un tribut de chaumes laissé sur

22 Les exemples, à ce propos, pourraient être très nombreux: à Chironico on retrouve des distributions de sel, à Dalpe des distributions d'argent à certaines occasions: VITTORIO F. RASCHER, *op. cit.* et EMILIO CLEMENTE, "Rovistando negli archivi.", *op. cit.* Ces rites étaient très fréquents selon le témoignage de Federico Borromeo (*Almanacco Leventinese* 1967, p. 64); on en retrouve aussi fréquemment dans le Sottoceneri: voir les documents relatifs aux visites pastorales dans Archivio Vescovile di Lugano, fondo visite pastorali, 94-97 (fin du XVIII^e siècle).

23 G. FOSTER, *op. cit.*; cf. RAINER M. LEPSIUS, "Immobilismus: Das System der sozialen Stagnation in Südalien" dans *Jahrbuch für Nationalökonomie und Statistik* 177 (1965) pour le sud de l'Italie.

24 MARC BLOCH, *Les caractères originaux de l'histoire rurale française*, Oslo 1931, p.45.

les champs en faveur des usufruitiers de la "vaine pâture", de la collectivité.

On pourrait multiplier ces exemples, en citant aussi une quantité de coutumes folkloriques de contrôle social ou de rites qui ont pour fonction d'assurer un compensation à la communauté par des individus qui ont fait fortune, qui se sont mariés, etc.²⁵, mais cela nous conduirait trop loin.

Dans les vallées de la Suisse italienne la forme probablement la plus importante de compensation symbolique de la communauté était l'offrande à l'église locale, qui en général appartenait à la commune.

Cette voie de redistribution partielle des biens était appréciée et largement utilisée aussi par les élites villageoises, puisque, par le moyen de la donation pieuse, le dédommagement pouvait être reconvertis en prestige et en influence sociale, grâce à l'ostentation de la richesse de la famille²⁶.

Dans d'autres zones alpines on observe parfois des formes plus directes d'indemnisation, comme par exemple l'usage décrit par Jon Mathieu à propos de la basse Engadine, selon lequel les fonctionnaires élus devaient offrir un banquet aux communautés. On se rapproche dans ce cas des usages de fête étudiés par les anthropologues en Amérique Latine²⁷.

25 Des usages semblables en GEORGE FOSTER, *op. cit.*

26 Sur cette reconversion v. surtout ERIC WOLF, *op. cit.*; sur la dynamique des investissements religieux dans les communautés voir surtout LUCIA SEBASTIANI, "Culto dei santi, feste religiose e comunità nella Lombardia post-tridentina" dans SOFIA BOESCH-GAJANO, LUCIA SEBASTIANI (ed.), *Culto dei santi, istituzioni e classi sociali in età pre-industriale*, Rome 1984.

27 JON MATHIEU, *cit.*, p. 265; Cf. G. FOSTER, *cit.* et E. WOLF, *cit.*

7.

La structure de l'espace morcelé et du temps circulaire déterminent le contenu même de la notion de politique: dans ce contexte de corporations antagonistes le contenu de la politique était différent que dans le cadre d'un Etat moderne.

Les activités principales des organes politiques étaient la surveillance et la gestion de la stabilité économique: l'administration des monnaies, des tailles, la gestion des eaux, la surveillance des conditions sanitaires (du bétail plus que celles des hommes), le ravitaillement et le contrôle du commerce, la gestion des péages. Ces fonctions représentent l'essentiel des charges ordinaires des autorités locales²⁸.

Les problèmes qui dominent la vie interne des communautés locales sont donc en fait des questions que l'on définirait aujourd'hui comme étant d'ordre économique: certains auteurs ont parlé, à ce propos, d'une commune exclusivement économique (Wirtschaftsgemeinde).

Mais l'historien d'aujourd'hui se heurte ici à une nouvelle difficulté conceptuelle: en effet, la distinction nette entre une sphère politique, une sphère économique, une sphère religieuse constitue en grande partie une logique propre à notre société contemporaine, dominée par la division du travail, la spécialisation des fonctions et le monopole étatique de la politique. La perception de la réalité à l'intérieur d'une société "préétatique" est sensiblement différente. Dans un contexte de groupes corporatifs, il n'y a pas de distinction nette entre politique et économie: la corporation est en même temps politique et économique - les deux aspects sont inséparables - et la structure même du groupe constitue la réponse au problème politico-économique fondamental pour cette société: la distribution équitable, mais surtout stable, des ressources limitées.

Cette logique des biens limités détermine l'un des problèmes politiques les plus importants et fréquents des corporations alpines et pré-alpines: celui de la délimitation de l'espace.

Les historiens qui connaissent les archives communales savent à quel point la documentation est dominée par ce problème général, qui présente deux aspects principaux:

28 Voir par ex. Archivio Cantonale Bellinzona, fondo distretti e comuni, Leventina, Blenio, Riviera.

- Les conflits entre diverses corporations pour la délimitation des territoires et des droits de jouissance respectifs
- Les conflits pour la délimitation des espaces juridiques et économiques à l'intérieur de la corporation, surtout sous la forme de conflits pour la réglementation de la pâture, de l'usage du bois, des droits collectifs sur les propriétés privées.

Bien que la plupart des historiens aient considéré ces problèmes comme banals, leur importance, du point de vue des populations montagnardes, est vitale: ils représentent des aspects essentiels de la vie politique alpine et sont constamment au centre des discussions dans les assemblées publiques²⁹.

La gestion de cet espace complexe, fragmenté, a toujours constitué un très gros problème: en dépit d'une énorme quantité de lois³⁰, règlements, ordonnances, procès, les communes n'ont jamais réussi à ordonner d'une façon efficace la pâture du bétail, l'exploitation des bois, des alpages. La dimension politique de ce problème relève du fait que, dans l'optique des biens limités, chaque infraction constituait une perte pour la collectivité ou pour une partie de celle-ci. Elle constituait donc une redistribution abusive de biens rares.

Il faudrait maintenant mentionner un autre aspect essentiel de l'activité des corporations locales: la gestion de la vie religieuse. L'espace à notre disposition ne permettant pas de traiter ce sujet de façon exhaustive, il semble cependant important de rappeler ici quelques aspects significatifs du point de vue politique.

L'église et la maison paroissiale appartenaient en général à la vicinia; les biens de la paroisse étaient administrés par la communauté, le plus souvent de façon pratiquement autonome³¹.

29 La frontière a une importance centrale dans le folklore des sociétés traditionnelles: dans beaucoup de cas elle a une dimension sacrée. Le déplacement des bornes qui délimitent les frontières représente dans les cultures populaires de l'Italie du Nord l'un des crimes les plus graves qu'on puisse imaginer: v. PAOLO TOSCHI, "Problemi e aspetti della religiosità popolare", dans *La religiosità popolare nella valle padana. Atti del secondo convegno di studi sul folklore padano*, Modena 1966, p.1-2; SILVIO SGANZINI, "Alp", dans *Vocabolario dei dialetti della Svizzera Italiana*, vol. 1, Lugano 1952, p.119.

30 Les lois locales, les statuts communaux sont essentiellement des règlements d'usage de l'espace de la corporation: voir par ex. les *Ordini e capitoli di Melano* (1718) et autres dans Archivio cantonale Bellinzona, fonds statuti.

31 Dans bien des cas, comme dans celui d'Airolo en 1602, les vicinie ne présentent

Les dépenses religieuses représentaient sous l'Ancien Régime probablement les dépenses publiques les plus importantes; en tout cas, elles étaient les plus importantes dépenses ordinaires.

Le curé était élu par les vicini et recevait son salaire de la communauté; très souvent il était lié à la vicinia par un contrat écrit. Dans cette perspective le curé apparaît comme le seul véritable fonctionnaire de la commune³².

La gestion de la vie religieuse était donc un autre aspect essentiel de l'activité des structures politiques. Les corporations politiques étaient dans une très large mesure aussi des corporations religieuses³³.

8 .

Le contexte spécifique de la société alpine traditionnelle détermine une autre différence fondamentale par rapport à la conception moderne de la politique: le fait que dans un temps circulaire l'acte politique n'est en principe pas antérieur, mais postérieur à son objet.

Toute la fiscalité locale, par exemple, était postérieure aux dépenses effectuées dans le passé. C'est donc la pratique de la vie sociale, avec les dépenses publiques qu'elle impose, qui détermine le montant des impôts.

D'une manière analogue, tous les fonctionnaires, même les consoli et le personnel des vicinie, en général, sont payés seulement après avoir accompli leur fonction, sur la base des frais qu'ils ont dû assumer.

Si les titulaires des charges reçoivent un salaire, celui-ci n'est que très modeste; même les fonctionnaires du bailli ne reçoivent qu'un salaire symbolique. Leurs recettes principales sont représentées par des taxes dues pour services rendus.

Il ne s'agit naturellement pas uniquement d'un décalage dans le

même pas les inventaires aux évêques "perché si sentono liberi di rifiutarsi in quanto patroni". AGOSTINO ROBERTINI, "La visita pastorale del cardinale F. Borromeo in Leventina" dans *Almanacco Leventinese* 1966, p. 59.

32. Très souvent les curés se plaignaient de cette subordination à la vicinia auprès des évêques: voir par ex. la plainte du curé de Gandria en 1791 dans Archivio Vescovile Lugano, fondo visite pastorali, 94.

33. Ce lien entre vicinia et église a été souligné par plusieurs historiens; voir par ex. KARL MEYER, *op. cit.*, pp. 54 et suivantes.

temps, mais d'une grande différence substantielle. En principe les communautés locales ne connaissent aucune fonction politique autonome, stable et professionnelle.

La plupart des fonctions politiques se créent seulement lorsqu'un problème collectif les rend absolument nécessaires. On nomme alors en général des députés, mais la charge de ces fonctionnaires reste liée à son origine et se termine lorsque le problème n'est plus actuel. La fonction politique est donc triplement limitée: parce qu'elle est liée à un problème bien défini et pas autonome, parce qu'elle est toujours strictement limitée dans le temps et parce qu'elle a un contenu de représentation des communautés, mais pas de pouvoir de décision autonome.

La délégation du pouvoir est donc fort restreinte; mais définir ce caractère de "démocratique" ne serait pas tout à fait correct du point de vue théorique. La délégation limitée du pouvoir, en effet, n'est pas le produit d'une idée de souveraineté populaire, mais la conséquence d'une limitation de la politique elle-même. Et cet "étouffement" de la fonction politique, à son tour, est une conséquence de l'"image of limited good" et entre dans ses mécanismes de nivellation et de contrôle social.

Au même titre de l'accumulation des biens matériels, la concentration du pouvoir est conçue comme une spoliation des autres membres de la communauté et se heurte donc à l'exigence d'équilibre et de stabilité typique des corporations fermées.

La réaction des communautés à la concentration du pouvoir ne passe pas par le contrôle populaire sur les fonctionnaires, mais par l'abolition pure et simple des fonctionnaires, l'élimination du pouvoir. De même, la fréquente rotation des charges dans les vicinie, avait pour but de limiter au maximum le contenu politique de ces charges.

Souvent les consoli changeaient tous les 6 mois, ou chaque année: dans ces cas la charge est pratiquement vidée de tout pouvoir politique effectif - c'est-à-dire de décision - et conserve une fonction purement représentative ou administrative, de gestion d'un ordre préconstitué.

Dans cette perspective, il n'y a donc pas de projet politique possible, parce que cela impliquerait la conception d'une politique qui anticipe les problèmes et un appareil professionnel capable de transformer la réalité. Ce qui se heurtait aux préoccupations de conservation du passé et à la faiblesse des structures existantes.

9.

Bien sûr, le tableau que j'ai esquissé jusqu' ici est assez théorique; la réalité est inévitablement bien plus complexe.

La commune, par exemple, n'est pas nécessairement fermée d'une façon absolue: les barrières d'accès aux droits politiques ne sont pas partout les mêmes; elles varient selon les époques et les conjonctures économiques. Dans la Suisse italienne on observe par exemple une accentuation des barrières d'entrée aux communautés pendant les XVII^e et XVIII^e siècles, réalisée notamment par l'augmentation des sommes à verser et des garanties financières requises³⁴.

Ce qui est significatif du point de vue théorique, pourtant, est le fait que la fermeture de la corporation est toujours possible: l'accès est en effet soumis à l'acceptation de la part des anciens membres, qui sont toujours en mesure de la refuser.

De même, les mécanismes de contrôle et d'équilibre social ne sont pas également effectifs dans toutes les structures corporatives: ils ne sont pas toujours très rigides ni très efficaces. Les conflits fréquents entre corporations et entre groupes particuliers nous montrent que la stabilité du système est très relative et que les changements historiques ne peuvent pas être totalement exclus.

Ce qui est décisif dans la vision politique des sociétés alpines, pourtant, n'est pas que ce contrôle soit appliqué ou pas, mais la faculté virtuelle attribuée aux structures politiques d'exercer ce contrôle le cas échéant, c'est-à-dire en cas de crise ou de conflit. Il faut observer, à ce propos, que le contrôle de la vie économique n'est pas seulement une compétence institutionnelle des autorités publiques, mais constitue une sorte de logique sociale enracinée dans la coutume et appliquée très souvent par des groupes ou des individus, comme le montrent les innombrables conflits et procès contre les marchands ou des particuliers qui exercent des activités innovatrices.

Souvent les communautés se plaignent des activités marchandes: les conflits avec les boulanger, les bouchers, les aubergistes, par exem-

³⁴ ANGIOLO MARTIGNONI, *cit.* et PIO CARONI, *L'origine del dualismo comunale svizzero*, Milano 1964. Pour une discussion des différences régionales voir PIER PAOLO VIAZZO, *Upland Communities*, pp. 276-285.

ple, sont innombrables; parfois les plaintes concernent aussi des commerces de certains particuliers, tels que les curés³⁵.

Cela ne signifie bien sûr pas que toute innovation est exclue de cette société traditionnelle. Au contraire, les vallées alpines ont été parfois des zones "progressistes" par rapport aux autres zones rurales: l'on pense à l'extension de l'élevage et à sa commercialisation, à l'introduction de la pomme de terre ou encore à la "révolution architecturale" dans les vallées suite au concile de Trente.

Mais il faut distinguer les niveaux: l'innovation se réalise souvent dans la sphère individuelle, privée, dans la pratique des particuliers; du côté des institutions, dans la pensée politique, cependant, c'est la préoccupation de conservation, de stabilité, qui l'emporte.

La logique des "limited good" n'exclue pas les fortunes, les évolutions partielles: mais au niveau collectif, elle est statique et conditionnée par la tradition.

10.

La plupart des considérations précédentes - j'y ai déjà fait allusion - ne s'appliquent pas seulement à la société alpine, mais en grande partie à la société rurale en général. La logique des biens limités, la logique corporative constituent des caractères que l'on peut observer aussi dans d'autres sociétés paysannes.

La recherche traditionnelle a souvent considéré les communautés alpines comme des institutions tout à fait particulières, parfois comme le produit naturel d'une gestion collective de l'élevage.

En réalité des corporations de ce type - avec des biens communs, des assemblées villageoises et une certaine gestion collective - se retrouvent un peu dans toute l'Europe³⁶. Ce qui distingue la communauté alpine n'est pas sa structure, mais surtout la force politique de ses organes, c'est-à-dire, son autonomie.

35 Outre le cas cité de Quinto (v. note 20) voir le cas de Mairengo: AGOSTINO ROBERTINI, "Carlo e Federico Borromeo a Osco e Mairengo" dans *Almanacco Leventinese* 1967, pp. 54-56.

36 Voir p. ex. *Les communautés rurales, Recueils de la Société Jean Bodin pour l'histoire comparative des institutions*, quatrième et cinquième partie, Paris 1984 et 1987; PAUL H. STAHL, *Household, Village and Village Confederation in Southeastern Europe*, New York 1986.

Cette autonomie, pourtant, est avant tout la contrepartie de la faiblesse des pouvoirs concurrents, des pouvoirs qui agirent dans les plaines de l'âge moderne comme de puissants facteurs d'unification: les Etats ou les pouvoirs territoriaux, la noblesse, les villes, l'économie marchande.

La faiblesse des facteurs d'unification est particulièrement évidente dans l'histoire des bailliages de la Suisse italienne.

Un aspect très important de cette faiblesse est l'absence d'un Etat effectif, qui fût en mesure de réaliser une unification administrative, fiscale, économique et religieuse comparable à celle qui fut mise en œuvre par exemple par le Piémont ou par le gouvernement autrichien en Lombardie. Le morcellement de l'espace politique et la force d'un régime de corporations autonomes, dans ce sens, sont le pendant logique de la faiblesse de l'ancien Etat confédéral.

L'administration des territoires communs par les cantons helvétiques était extrêmement compliquée. Chaque décision, et en particulier chaque innovation par rapport au régime précédent, nécessitait l'approbation de tous les cantons souverains, ce qui se révélait souvent presque irréalisable. C'est la raison pour laquelle les interventions de l'Etat furent plus nombreuses dans les vallées supérieures - Bellinzona, Blenio et Riviera - sujettes des trois cantons primitifs, que dans les territoires communs de toute la Confédération. Ces interventions furent encore plus dures en Leventina, vallée soumise au seul canton d'Uri, ce qui provoquera une tension croissante. Le conflit débouchera au XVIII^e siècle dans la "periculosa leventinorum seditio" de 1713 - où la confrontation ouverte put être évitée grâce à la médiation de Schwyz - et enfin dans la révolte de 1755, à la suite de laquelle la Leventina perdra pratiquement ses priviléges traditionnels³⁷.

Mais à l'exception de ce dernier épisode, les interventions des cantons furent ponctuelles, partielles et ne visèrent jamais à une réforme véritable des structures politiques.

37 PADRE ROCCO DA BEDANO, "La parte del clero nella rivolta leventinese del 1755", dans *Archivio Storico Ticinese* 62 (1975); PADRE ANGELICO CATTANEO, *I Leponti*, Lugano 1874, vol 1, pp. 294-370.

La faiblesse de la seigneurie suisse laissa donc survivre une situation politique archaïque, polycentrique, qui n'avait plus évolué de façon sensible depuis le bas Moyen Age.

Les conditions naturelles avaient eu naturellement une certaine influence sur cette structure. Le paysage naturel même, dans les Alpes et les Préalpes, est morcelé, divisé: la montagne sépare les différentes vallées, rend les communications difficiles, les échanges plus limités. Les noyaux villageois étaient certainement plus dispersés et isolés que dans les plaines.

Dans cette perspective il faut tenir compte aussi de la faiblesse d'une économie urbaine, bourgeoise, d'un marché avec un certain degré d'unification.

Un exemple me paraît particulièrement significatif à ce propos: les vaines tentatives du bourg commercial de Lugano et des cantons souverains pour réaliser une certaine unification du territoire par la construction de nouvelles routes et voies de communication, effort qui fut en général mis en échec par la résistance des communautés rurales qui se refusaient à participer aux dépenses et aux mesures de coordination nécessaires³⁸. L'intégration économique des vallées de la Suisse italienne était donc restée très limitée: les conflits entre diverses corporations étaient beaucoup plus nombreux que les échanges. Les relations des communautés vers l'extérieur, par le commerce et l'émigration, se dirigeaient vers l'Italie et les autres pays européens plus que vers les vallées voisines.

Le morcellement de l'espace alpin, d'ailleurs, affectait la propriété foncière même, la forme même de l'exploitation agricole: tandis que dans le sud des bailliages, la présence de nobles et de l'Eglise avait provoqué une concentration foncière et une certaine unification des exploitations, les vallées montrent à ces niveaux - comme on l'a vu - une image d'extrême fragmentation³⁹.

L'espace alpin était donc au XVIII^e siècle plus fragmenté, moins homogène que dans les plaines et ceci est un phénomène assez général.

38 Un exemple très révélateur, concernant la Vallemaggia, dans *Amtliche Sammlung der älteren Eidgenössischen Abschiede*, vol. VIII, pp. 594 et suivantes.

39 SANDRO GUZZI, *Agricoltura e società nel Mendrisiotto del Settecento*, Bellinzona 1990.

Ces caractéristiques topographiques, économiques et sociales faisaient monter les coûts de gestion centralisée de l'espace alpin, les frais liés au contrôle effectif de la population par un pouvoir supérieur; par contre les profits liés à cette opération, les recettes fiscales, étaient limitées.

Cette difficulté d'installation des pouvoirs territoriaux a été un phénomène assez général dans les Alpes et les Préalpes. Dans le cas de la Suisse italienne elle a été accentuée par la faiblesse structurelle d'une Confédération helvétique hétérogène et divisée par de nombreux conflits internes.

11.

La tentation d'une approche générale ne doit cependant pas faire oublier les différences, les rapports de force et les conflits à l'intérieur même des vallées alpines. L'espace alpin est structuré comme chaque espace, de façon hiérarchique. Dans cette perspective on constate des différences importantes, par exemple entre certaines communes dans le fond des vallées, avec des fonctions centrales - comme Bellinzona, par exemple, mais aussi Biasca, Giornico, Faido ou Tesserete - et les petites communes périphériques, souvent situées sur les flancs des vallées⁴⁰.

A mon sens, la vision d'une société alpine démocratique, égalitaire, paysanne se fonde souvent sur l'observation de petites communes rurales et relativement isolées, privilégiées aussi par la recherche anthropologique récente⁴¹. Il faut néanmoins considérer aussi l'existence de bourgs avec une structure socio-économique plus complexe, des

-
- 40 PIER PAOLO VIAZZO a mis en évidence dans *Upland Communities* (pp.16-22) les différences climatiques, économiques, sociales et culturelles que l'on peut retrouver à l'intérieur d'une même vallée; ANSELM ZURFLUH a montré aussi les différences dans le régime démographique et dans les mentalités dans le cas de Uri: "Gibt es den 'homo alpinus'?", dans MARKUS MATTMÜLLER (ed.), *Wirtschaft und Gesellschaft im Berggebiet*, Bâle 1986 (Itinera, 5/6 1986).
- 41 Le cas classique est celui de Törbel, étudié par ROBERT M. NETTING, "Eine lange Ahnenreihe", op. cit.; v. aussi P. P. VIAZZO, *Upland Communities*, op. cit.

activités commerciales, une émigration d'élite, une classe cultivée, des familles puissantes de notables - avocats, notaires, personnes liées à l'administration des bailliages - avec une certaine fortune matérielle et une très grande influence sur la vie politique, un capital de prestige, d'autorité, de compétences, de relations extérieures assurant à certaines lignées un rôle tout à fait dominant pendant plusieurs siècles. Dans ces "centres" locaux, la structure corporative même est sans doute plus complexe; les mécanismes de contrôle et de nivellation sont souvent dépassés par des élites qui entretiennent d'intenses rapports avec l'extérieur⁴².

On rencontre dans les vallées tessinoises, comme dans la Suisse primitive, de véritables dynasties, détentrices d'un énorme pouvoir local, comme les Giudici ou les Bullo en Leventina, les Pizzotti en Blenio, les Battaglini dans la Capriasca, familles très proches des centres du pouvoir: les Bullo de Faido, par exemple étaient au XVII^e siècle en relation étroite avec l'archevêque de Milan, Federico Borromeo⁴³.

Ces élites locales renforçaient encore leur poids politique surtout au cours des XVII^e et XVIII^e siècles, en occupant de facto des positions clés dans les pievi, les conseils ou dans les commissions locales comme celles qui établissaient les tailles, les impôts locaux⁴⁴.

Un bel exemple de ce type de pouvoir multiforme nous est offert par Cipriano Antonio Giudici de Giornico (1702-64), qui dans sa région, la basse Leventina, occupait une position tout à fait décisive. D'abord il collectionna d'importantes charges publiques: il fut successivement "Uomo di Ragione", Scriba, Landscriba e Giurato de la vallée, exerçant donc des fonctions importantes auprès de l'administration helvétique et des organes locaux. Il est intéressant de noter que la limitation de durée de certaines charges était souvent contournée par le passage à

42 Ces élites sont les principaux agents de désaggrégation des structures corporatives, dans la mesure où ils développent des activités dirigées vers l'extérieur, qui dépassent le cadre local: PIER PAOLO VIAZZO, *Upland Communities*, p. 285 et ERIC WOLF, *op. cit.* En effet les notables des centres furent, après 1798, les principales bases sociales des nouvelles structures étatiques.

43 A. ROBERTINI, "Visita pastorale del cardinale Federico Borromeo in Leventina 1602" in *Almanacco Leventinese* 1966, p. 55.

44 Cf. BRAUN, *Das ausgehende Ancien Régime in der Schweiz*, Göttingen-Zürich 1984, pp. 272-74 .

d'autres fonctions de même importance: ce qui permettait à certaines familles de poursuivre des carrières politiques en se jouant des contrôles et des restrictions imposées par le système.

Le pouvoir politique de Giudici et de sa famille, d'ailleurs, s'appuyait aussi sur de solides bases économiques: il contrôlait en fait le commerce local du bois, il était fermier des péages, possédait auberges, négocios, moulins, fours, viviers de poissons, scieries; il possédait en plus les meilleures terres de la commune et un nombreux bétail. Cette richesse économique lui permettait d'établir un réseau d'influences en prêtant de l'argent dans toute la vallée. Son pouvoir local lui permettait d'entretenir des rapports privilégiés avec l'extérieur, surtout avec le canton souverain d'Uri. Ces rapports se renforcèrent encore par son mariage avec une femme de ce canton⁴⁵.

Un autre exemple très significatif est celui de la famille des notaires Battaglini dans la vallée préalpine de Capriasca, qui pendant des siècles exerça un pouvoir déterminant, en se transmettant - entre autres choses - la fonction de chancelier de la pieve par voie héréditaire.

L'étude des archives de la famille⁴⁶ montre à quel point les Battaglini dominaient la vie publique locale et contrôlaient les relations avec l'extérieur par leurs fonctions professionnelles et publiques, bien sûr, mais aussi grâce à un réseau complexe de connaissances, de services rendus, d'influences informelles qui sont souvent très difficiles à cerner.

Il est vrai, cependant, que cette concentration des pouvoirs locaux n'était pas solidement institutionnalisée puisque pour beaucoup de fonctions publiques la durée de la charge comme la possibilité de réélection étaient, rappelons-le, limitées.

Et dans la pratique, la tendance à la concentration des pouvoirs a toujours été contre-balancée par une tendance inverse. Mais - encore une

45 EMILIO CLEMENTE, "Cose del tempo passato", dans *Almanacco Leventinese* 1967, p. 72. Il faut dire qu'il est souvent très difficile d'estimer la richesse réelle de ces familles, parce que les sources à notre disposition indiquent surtout les biens immobiliers, mais ne disent pas grande chose sur les capitaux monétaires, les activités de crédit, sur les propriétés ou capitaux des émigrants à l'étranger. Sur ces aspects nous n'avons souvent que des traces isolées.

46 Archivio cantonale Bellinzona, fondo Franzoni III (Cagiallo)

fois - il ne s'agissait pas d'une tendance proprement démocratique, mais plutôt d'une tendance "séparatiste", centrifuge.

En cas de conflit, la revendication principale n'était pas le contrôle populaire sur le pouvoir, mais l'abolition des centres de pouvoir ou la séparation par rapport à ceux-ci. C'est le cas des communautés de la vicinanza de Giornico qui, face à la domination des notables du centre, revendentiquent en 1630 leur complète autonomie. C'est aussi le cas de la pieve de Riva S. Vitale face à l'augmentation du pouvoir de Lugano au XVII^e siècle, et c'est le cas du village de Villa, qui en 1723 menace de se séparer de Sonvico⁴⁷.

Cette tendance centrifuge se manifestera de façon encore plus nette sous la République, lorsque chaque pieve et vallée essayera de se constituer en territoire complètement indépendant.

La revendication fondamentale des députés locaux en 1798, au moment de la constitution de la République Hélicoïdale, fut l'indépendance absolue de chaque vallée, de chaque pieve. Et face à la construction d'une structure étatique plus solide au Tessin entre 1803 et 1815, les Léventinois tentèrent en 1814 de se séparer du nouveau canton dans l'illusion de pouvoir restaurer les anciennes structures corporatives en s'unissant à Uri⁴⁸.

La tendance dominante dans tous ces conflits est le morcellement ultérieur de l'espace politique, la séparation par rapport aux centres, l'anéantissement des pouvoirs politiques réels.

Dans le cas de la Leventina de 1814, comme dans les mouvements anti-républicains, le conflit entre notables des "centres" et structures corporatives apparaît très visiblement: tandis que les premiers s'insèrent dans les charges publiques de l'Etat, en élargissant et en institutionalisant ainsi leur pouvoir local, les communautés restent hostiles à tout pouvoir superposé⁴⁹.

47 ROBERTO FORNI, *op. cit.*, EDMONDO VASSALLI, "Contributo alla storia della Repubblica di Riva S. Vitale" dans *Archivio Storico Ticinese* 21-24 (1965); GIOVANNI ROVELLI, *La castellanza di Sonvico*, Massagno 1927, p. 167.

48 RAFFAELLO CESCHI, *Il cantone Ticino nella crisi del 1814*, Bellinzona 1977.

49 V. en particulier RAFFAELLO CESCHI, *op. cit.*

Ces caractéristiques des systèmes politiques locaux peuvent être observées dans plusieurs régions alpines et préalpines. Elles apparaissent de façon très claire à la fin du XVIII^e siècle, lors de la résistance acharnée contre la République helvétique. Les vallées alpines et préalpines furent, à ce moment - là, de véritables foyers d'insurrection, la base géographique des troubles et révoltes qui éclatèrent entre 1798 et 1803 et plus tard en 1814. Deux vallées se distinguèrent dans leur acharnement contre le nouveau régime: la Leventina, pourtant durement traitée par Uri après 1755, et la zone préalpine de la Capriasca, fièrement opposée au centre de Lugano⁵⁰.

La résistance antirépublicaine exprimait clairement les caractères essentiels de la culture politique locale de l'Ancien Régime.

Le séparatisme, qui empêcha aussi toute collaboration des diverses vallées, même contre l'ennemi commun, exprimait la structure fondamentale d'un espace morcelé à tous les niveaux.

La structure du temps circulaire, la fidélité au passé, à la tradition, trouva son expression idéologique surtout dans le slogan de la défense de la "religion des pères" qui, dans les Alpes comme dans d'autres zones rurales européennes, fut un motif très important de la résistance. La fidélité à l'héritage des pères et des ancêtres traduisait en termes stéréotypés l'exigence plus générale de fidélité au passé.

La résistance générale contre les impôts et les fonctionnaires républicains n'exprimait pas seulement le refus du centralisme du régime, mais aussi le refus d'un pouvoir étatique tout court, d'une politique professionnalisée et d'un Etat qui se proposait de transformer en profondeur la société locale.

Cette résistance antirépublicaine ne fut pas démocratique, mais corporative. La conservation de la structure close et privilégiée de la commune fut une revendication centrale pendant encore une grande partie du XIX^e siècle. Autour de ces problèmes - la structure de la

50 En ce qui concerne la période de la République helvétique, je me fonde surtout sur mes propres recherches dans le cadre de la thèse: *Fra tradizione e modernità. Il Sottoceneri dall'Ancien Régime alla repubblica*, à paraître prochainement. En général v. PIETRO PERI, *Storia della Svizzera Italiana dal 1797 al 1802*, Lugano 1864.

commune politique, les priviléges des anciens vicini - se développèrent les conflits principaux de l'époque républicaine.

Dans la même logique corporative, les rebelles populaires luttèrent aussi pour la restauration d'une économie contrôlée, avec la surveillance traditionnelle des productions, des échanges et des prix. L'attachement à l'économie morale traditionnelle s'exprima aussi dans la restauration, à plusieurs reprises, des organes de surveillance, ainsi que dans les pillages et exactions au détriment des gros marchands des centres.

Il est clair que ces structures de la société rurale traditionnelle étaient directement en opposition avec les conceptions républicaines d'un espace politique et économique unitaire, centralisé et d'un temps linéaire, qui tend naturellement vers le progrès et la croissance. De ce point de vue, le conflit entre exigences de l'élite républicaine et les mécanismes de la société rurale ne pouvait guère être plus profond.

Il faut préciser ici que le fameux traditionalisme alpin ne fut pas toujours absolument hostile aux innovations et aux influences extérieures: il suffit de penser aux énormes influences de la religion de la contre-réforme depuis le XVII^e siècle.

Dans ce cas il avait été possible d'intégrer les innovations dans les structures fondamentales de la société locale. La fondation de nombreuses nouvelles paroisses confirmait par exemple le séparatisme traditionnel des communautés, leur exigence d'autonomie complète.

La logique moderne des Etats républicains, au contraire, était inconciliable avec ces structures, ce qui explique l'ampleur de la résistance dans les zones alpines et préalpines.

Ce que l'on peut conclure, 200 ans après, c'est qu'au fond les alpins ne s'étaient pas trompés: la logique moderne du progrès, de l'espace unitaire de l'Etat et du marché national a été effectivement liée à une décadence de la société montagnarde sans précédent dans l'Histoire.